

REGLEMENT SNOWCROSS



2019

F

FMS Sport, Zürcherstrasse 376, 8500 Frauenfeld
Tel. 052 723 05 56 - Fax 052 723 05 55
E-mail: sport@swissmoto.org - Internet: www.swissmoto.org

REGLEMENT SNOWCROSS 2019

SOMMAIRE

1. QU'EST-CE QUE LA FMS ?.....	4
1.1 Licences	4
1.2 Organisation	4
1.3 Homologation.....	4
1.4 Organisation interne de la FMS	4
1.5 Commission sportive Motocross.....	4
2 DEFINITION D'UNE COURSE MOTONEIGE (SNOWCROSS).....	5
3 LICENCES	5
3.1 Age	5
3.2 Demande tardive d'une licence annuelle.....	5
4 MOTONEIGE / EQUIPEMENT / CATÉGORIES / NUMÉROS DE DÉPART.....	5
4.1 Définition Scooter de neige	5
4.2 Contrôle de la motoneige et de l'équipement du coureur	5
4.3 Catégories.....	6
4.4 Numéros de départ (couleurs)	6
5 PARCOURS.....	6
5.1 Spécification de la piste.....	6
5.2 Sécurité.....	6
6 DÉPART ET RÈGLE DE DÉPART	7
6.1 Spécification de la zone de départ.....	7
6.2 Prégrille	7
6.3 Positionnement au départ	7
6.4 Procédure de départ	7
6.5 Contrôles administratifs et techniques.....	7
6.6 Admissions aux courses	7
6.7 Qualifications / manches courses.....	8
7 SIGNAUX OFFICIELS.....	8
8 CHRONOMÉTRAGE	8
9 PARC DES MACHINES	8
9.1 Installations	8
10 ARRÊT DE COURSE/MANCHE	9
11 AIDE EXTÉRIEUR ET SORTIE DU PARCOURS	9

12 CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES POINTS	9
13 DROIT DE RÉCLAMATION ET D'APPEL/PROTÈTS/SANCTIONS	9
14 CONTROLES	10
14.1 Contrôle final	10
14.2 Contrôle du dopage.....	10
14.3 Contrôle de l'essence.....	10
15 ACCIDENTS.....	10
15.1 Responsabilité.....	10
15.2. Dispositions en cas d'accident	10
15.3. Assurance.....	10
16 GÉNÉRALITÉS	10
17 LANGUE OFFICIELLE	11
18 RÉSERVES	11
19 DISPOSITIONS TECHNIQUES	11
19.1 Contrôle de bruit après une manifestation	12
20 DIRECTIVES POUR ORGANISATEURS	12
20.1 Cahier de charge pour organisateurs et directeurs de course.....	13
20.2 Date de la manifestation.....	13
20.3 Séance des organisateurs	13
20.4 Règlement particulier	13
20.5 Informations.....	13
20.6 Classes programmées	13
20.7 Présentation du programme.....	13
20.8 Officiels de l'organisateur	13
20.9 Parcours.....	13
20.10 Rédaction des classements	13
20.11 Presse.....	14
20.12 Médecin et Premier secours.....	14
21 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	14
22. MODÈLE HORAIRE SAMEDI & DIMANCHE / ZEITPLAN SAMSTAG & SONNTAG	15
23. REGLEMENT PARTICULIER	15

1. Qu'est-ce que la FMS ?

La Fédération Motocycliste Suisse (FMS) est l'association qui détient officiellement tous les pouvoirs sportifs motocyclistes en Suisse, selon les statuts de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM). Elle est membre de la FIM et de la FIM Europe et de Swiss Olympic Association (SOA). En vertu des statuts de Swiss Olympic Association, elle est la seule association habilitée à organiser un championnat suisse et à décerner dans chaque discipline motocycliste un titre de "champion suisse".

Le sport motocycliste est régi par la réglementation internationale de la FIM et de l'FIM EUROPE et la réglementation de la FMS. La FMS contrôle les courses et épreuves motocyclistes et a, notamment, pour fonctions :

1.1 Licences

La délivrance des licences (coureurs, passagers, officiels et autres) à ses membres sur la base des conditions fixées.

1.2 Organisation

L'approbation et la réalisation de manifestations sportives par les clubs de la FMS ou tout autre organisme autorisé et offrant les garanties de sécurité exigées.

1.3 Homologation

L'homologation des courses, épreuves, résultats et records.

1.4 Organisation interne de la FMS

Responsable pour toute l'activité du Sport

Pour tous les sports FMS: Claude Clément, Im Kläyhof 4, 3052 Zollikofen, claudc.clement@swissmoto.org

1.5 Commission sportive Motocross

Les Commissions sportives établissent les règlements pour leurs disciplines sur la base de ceux de la FIM et de la FIM EUROPE. Elles répondent aux questions et problèmes de leur discipline, contrôlent les courses concernées et leurs résultats. Les Commissions dépendent du Comité Central.

CSM / SNX	Adresse	Telefon	Fax	Mobil /E-mail
MÜLLER Karl Präsident	Grüthstr. 2 5630 Muri	056 664 22 41 079 663 24 13	056 664 22 41	kamuetrans@hispeed.ch
OSWALD Heinz	Grundstrasse 21 8500 Frauenfeld	076 558 69 19		heinz_oswald@sunrise.ch
FELDER Hans	Kantonsstrasse 14, 6105 Schachen	079 348 50 60		felder.hans@malternet.net
KAMMER Erich	Rötistrasse 6 4501 Solothurn	079 225 90 35		erich.kammer@zurich.ch
MÜLLER Renato	Unterdorfstrasse 3 5608 Stetten	079 653 06 82		thereallee@bluewin.ch
ZWAHLEN Nicole	Habermehlweg 14 3454 Sumiswald	079 306 37 27		niz_1989@bluewin.ch
Verbandsarzt: Dr. med. Jan Behncke	Aegertenstrasse 23 4923 Wynau	062 530 04 13 078 666 86 70		behnckejan@gmail.com

2 Définition d'une course motoneige (Snowcross)

Une course de motoneige est une course sur neige artificielle ou naturelle.

Le parcours devrait correspondre à une course de motocross.

3 Licences

3.1 Age

Age minimum: 16 ans / année de naissance 2003 et date de naissance est déterminante.

Pour chaque demande de licence il est obligatoire de fournir un certificat médical.

Les coureurs doivent être en possession d'une licence annuelle ou 1 manifestation de la FMS, de l'FIM EUROPE ou de la FIM

Les détenteurs d'une licence 1 manifestation sont admis uniquement dans les catégories Amateur, Dames ou Senior. Classement du jour uniquement, pas de points de championnat. Etrangers avec Quitus.

Des licences journalières pour les pilotes Elite peuvent être établies avec l'autorisation de la commission Snowcross FMS.

3.2 Demande tardive d'une licence annuelle

Pour le Snowcross, il est possible, après la première course, de demander encore une licence annuelle et de garder les points de la première course pour le classement général. Toutefois, la demande complète de licence doit parvenir au secrétariat FMS jusqu'au mardi avant la deuxième course. La facture sera établie immédiatement par le secrétariat et devra être payée dans la même semaine d'ici au jeudi (confirmation du paiement par mail à sport@swissmoto.org)

Les demandes ou paiements reçus tardivement ne peuvent plus être pris en considération, respectivement les points de la première course ne seront plus comptabilisés pour l'évaluation annuelle.

4 Motoneige / Equipement / Catégories / Numéros de départ

4.1 Définition Scooter de neige

- Les motoneiges sont des véhicules qui se déplacent sur une ou plusieurs chenilles (bandes d'entraînement). Ils sont guidés par des skis généralement placés sur le devant ou le côté du véhicule et qui peuvent être fixés soit de façon temporaire ou permanente. Il existe plusieurs genres de scooters de neige (Règlement technique FIM Art. 82.01.1)
- Motoneige équipée de deux chenilles avec un ou deux skis de direction devant le véhicule. (Règlement technique FIM Art. 82.01.1)
- Motoneige équipée d'une chenille avec un ou deux skis de direction devant le véhicule. (Règlement technique FIM Art. 82.01.2)
- Système de traction : Il peut être en caoutchouc ou en plastique. **Les clous sont autorisés. Des modifications supplémentaires ne sont pas acceptées.**
- Les motoneiges Snowhawk **ne sont pas** autorisées.

4.2 Contrôle de la motoneige et de l'équipement du coureur

- Une coupe –circuit attaché au coureur à ne pas plus de 1.2 m est obligatoire
- Une bavette arrière est obligatoire. Elle doit garantir une protection suffisante aux coureurs qui suivent
- Feu arrière min 20 Watt, Dimensions min.40 x 50 mm
- Les clous sont autorisés.
- Largeur du guidon min 500 mm max.850 mm, prolongations sont strictement interdites
- Equipement du coureur, casques, habits selon FIM règlement

ECE 22.05 seulement Type „P” > pas Types `NP` ou Type `J`

SNELL M2015



JIS/ T8133:2015



Attention: les casques avec normes **JIS T8133:2007 und SNELL M 2010 ne sont plus acceptés dès 31.12.2019.**

- Toutes les autres spécifications selon règlement technique FIM 82.01-82.20

4.3 Catégories

Elite / Open	Championnat Suisse
Amateur Open	CUP FMS (minimum 6 licenciés)
Dames Open	CUP FMS (minimum 4 licenciés)
Senior Open	CUP FMS (dès 40 ans, année 1979)

Championnat Suisse Elite et Senior sont également ouverts pour les pilotes avec une licence étrangère. Pour le Cup FMS de Damen et Amateur une licence FMS est nécessaire.

Chaque coureur ne peut participer que dans une catégorie.

Le champion de la catégorie Amateur Open doit prendre le départ dans la catégorie Elite ou Senior (s'il a l'âge) dans la saison suivante.

Dames et Senior prennent ensemble le départ, mais à partir de 4 dames, 10 sec. après les Senior.

4.4 Numéros de départ (couleurs)

3 numéros de départ devront être fixés : 1 devant et 1 de chaque côté.

Farben / Kategorie	Nummern / Numeros	Zahlen /chiffres	Grund / fond
Elite Open	Selon Secrétariat FMS	Egal	Egal
Amateur		Egal	Egal
Senior Open		Egal	Egal
Dames Open		Egal	egal

5 Parcours

5.1 Spécification de la piste

Le circuit doit être d'une longueur minimale de 600m et maximale de 1600m et d'une largeur minimale de 8 mètres. La vitesse moyenne ne doit pas dépassée **60km/h**.

La commission FMS compétente peut autoriser des exceptions.

La longueur de la ligne de départ doit être au minimum de 60m et au maximum de 100m.

Il n'y doit pas avoir de sauts dans cette zone et elle ne devrait être utilisée que pour le départ.

En cas de conditions météorologiques particulières (manque de neige, grandeur de l'emplacement, etc), des pistes plus courtes peuvent être autorisées par le commissaire FMS.

5.2 Sécurité

La zone de départ/arrivée, le parc des machines et la zone des spectateurs doivent être fermés par une barricade ou une bande, et avoir une distance de sécurité de 7m vers la piste (ou zone balisée). Les bords du parcours doivent, selon la possibilité avoir un mur de neige d'au moins de

500 mm de haut. Les piquets du tracé doivent être souple et maximum 500 mm de hauts.

Les obstacles, murs et arbres doivent être protégés avec des balles de paille, de la mousse ou d'autres matériaux de protection.

Il doit exister une zone neutre entre deux pistes d'au moins 7,5 m de large, des balles de paille ou d'autres matériaux doivent protéger les coureurs dans les zones dangereuses.

6 Départ et règle de départ

6.1 Spécification de la zone de départ

La zone de départ doit pouvoir contenir au moins 30 motoneiges. Chaque machine dispose d'une place de 1.5 m. La zone de départ doit assurer un départ en sécurité à chaque coureur.

6.2 Prégrille

Toutes les machines doivent se trouver 5 minutes avant le départ dans la prégrille. Les coureurs dont les machines ne se trouvent pas à l'heure dans la prégrille ne seront pas admis au départ de la course. Dans toutes les catégories, 2 coureurs de réserve seront admis dans la prégrille pour remplacer les qualifiés hors délai. S'il y a moins de 20 participants, ils prennent la dernière place à la grille de départ. Le commissaire de la FMS est responsable de la surveillance et décide des sanctions à prendre.

Dans la prégrille et le box des mécaniciens, il est strictement interdit de fumer

Si la situation du terrain ne permet pas de prévoir une zone de prégrille, la procédure de départ peut se faire sans appliquer la règle de la prégrille.

6.3 Positionnement au départ

D'après l'entraînement chronométré ou les qualifications.

6.4 Procédure de départ

Jusqu'à l'arrivée de tous les coureurs sur la ligne de départ, le drapeau vert sera montré par le starter. Une fois tous les coureurs en place, le starter montre un «panneau 15 secondes». Après écoulement des 15 secondes, un panneau de 5 secondes sera montré ou un signal jaune, au signal vert le départ sera donné. Le commissaire sportif est responsable des signalisations (feu jaune et vert) ou le départ par drapeau vert.

Le choix du système de départ par feux ou avec des drapeaux est de la compétence de l'organisateur.

Le respect des positions de départ sera surveillé par le directeur de course et l'officiel FMS.

Lors d'un problème technique de la machine avant le départ, le pilote doit en informer le directeur de course ou le commissaire sportif. Pour que le pilote puisse encore prendre le départ en retard, la machine la réparation de la machine doit se faire à la prégrille.

En cas de faux départ, le départ est interrompu.

Le nouveau départ se déroule selon la procédure de départ. Retour à la prégrille et nouveau départ au plus vite.

En cas de départ anticipé, le coureur fautif prendra le départ derrière la dernière ligne (et non dans un écart).

6.5 Contrôles administratifs et techniques

Chaque participant peut faire contrôler uniquement une machine à son nom et portant son numéro de départ.

Un changement de machine entre la qualification et la course est interdit : = **disqualification**.

Les contrôles de bruit peuvent avoir lieu avant l'entraînement et après chaque manche par un officiel FMS.

Si une machine inscrite est défectueuse, le pilote peut changer la moto, mais ce changement doit être annoncé au commissaire FMS avant un entraînement ou avant le départ de la course.

L'organisateur met à disposition le personnel pour le retour des transpondeurs après la dernière course.

6.6 Admissions aux courses

Max. 20 coureurs par catégorie sont admis au départ d'une manifestation. En cas de plus de 20 participants, une course de qualification sera disputée.

Chaque coureur doit participer au moins à 1 tour chronométré lors d'un entraînement libre, entraînement chronométré ou qualification. 20 coureurs et 2 réserves sont qualifiés pour les manches.

Horaire : voir annexe.

Pour garantir la sécurité lors du déroulement de la course, l'organisateur doit respecter les dispositions de la FIM : C'est la largeur de la ligne de départ qui définit le nombre des partants dans chaque ligne. Quand le nombre sur la première ligne est atteint, tous les autres seront placés sur la 2ème et 3ème ligne.

Pour toutes les courses, le temps réalisé lors de l'entraînement chronométré (meilleur tour) ou aux qualifications sera déterminant pour l'emplacement sur la ligne de départ des courses.

Des raccourcis lors de l'entraînement chronométré ou lors des qualifications sont sanctionnés par l'exclusion de la manifestation. Pendant l'entraînement chronométré ou les courses, le coureur peut effectuer des réparations dans le parc motoneige.

Un coureur ne peut céder sa place de départ à un autre coureur. S'il manque une machine au prégrille, la place sera prise par un des coureurs de réserve.

6.7 Qualifications / manches courses

Catégorie	Qualification	Courses	Durée
Elite	10' (20+ 2 Res)	3	10' +2 Rd
Amateur, Dames, Senior	10' (20+2 Res)	3	08' +2 Rd
Non qualifiés		1	08' +2 Rd

- Selon les conditions de neige et du circuit, le Jury peut prendre la décision de modifier l'horaire et également d'annuler une ou plusieurs des trois manches d'une ou de plusieurs catégories. Si l'horaire le permet, une 4^{ème} manche pour la classe Elite peut être prévue.

7 Signaux officiels

Les signalisations comprennent des panneaux et des drapeaux :

SIGNAL	SIGNIFICATION
Drapeau rouge	Arrêt de la course
Drapeau à damier	Fin de la course ou de l'entraînement
Drapeau noir avec No	Arrêt du coureur ayant ce No
Drapeau jaune sans agitation ou agité	Danger, rouler lentement, dépassement et saut interdits
Drapeau bleu agité	Vous êtes doublé, laissez- vous dépasser
Drapeau vert agité	Piste libre, pas de danger

Les commissaires de piste doivent avoir au moins 16 ans. Ils seront instruits par le directeur de course.

Le directeur de course informe des placements concernés et donne des instructions relatives à la signalisation de course.

8 Chronométrage

La prise du temps commence et fini à l'avant de la motoneige, resp. .au transpondeur lors du chronométrage électronique, aussitôt que la ligne de départ/arrivée a été franchie. Les chronométreurs doivent pouvoir exercer leurs fonctions par n'importe quel temps, protégé du vent, de la pluie, par l'éblouissement par le soleil et de projectiles.

Pour la protection des ordinateurs, un véhicule fermé ou un container avec chauffage est obligatoire.

9 Parc des machines

Entrée et sortie possible seulement avec l'accord du responsable. Doit garantir un accès direct à la grille de départ. Le parc de motoneige est utilisé comme parc des machines et pour les contrôles techniques. Les réparations doivent être effectuées uniquement dans le parc des machines. Dans le parc des machines, il y a une interdiction de fumer.

Un tapis d'environnement absorbant et imperméable est obligatoire sous la motoneige.

9.1 Installations

Le panneau d'affichage dans le parc coureur, pour donner des informations, p.ex. les changements d'horaires, la liste définitive de départ après le contrôle administratif, le classement après chaque course (écrit à la main), avec l'indication de l'heure d'affichage pour le cas de protêts est obligatoire. Nous vous rendons attentifs à l'installation sanitaire soignée dans le parc (assez de toilettes à disposition).

10 Arrêt de course/manche

Le directeur de course a le droit de sa propre initiative, avec l'accord du Commissaire FMS d'arrêter une course pour de raisons de sécurité ou de force majeur. Si le directeur de course arrête une course avant que le nombre de minutes divisé par 2 est écoulé, la course sera répétée ou déclarée comme nulle. Si la course est arrêtée ultérieurement, le dernier passage sur la ligne d'arrivée sera pris en considération pour l'établissement du classement. Le jour de la manifestation le jury décide de l'arrêt ou d'une éventuelle annulation de la manifestation.

11 Aide extérieur et sortie du parcours

Toute aide étrangère sur le circuit est interdite, à l'exception d'une aide provenant d'un commissaire de piste, désigné par l'organisateur afin d'assurer la sécurité. Ceci est valable pour toutes les catégories. Toutes les inobservations de cette règle seront sanctionnées (FIM 01.5.10).

Un coureur qui quitte la piste doit la reprendre au même endroit. Il doit faire attention aux autres coureurs et n'a pas la priorité.

Exception : La course est immédiatement arrêté en cas de nécessité de venir en aide à un coureur ou une autre personne blessée.

12 Classement et attribution des points

Tous les coureurs seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite.

Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. le coureur a 5 minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat.

La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex æquo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent. Les points sont attribués par manche selon la table ci-dessous :

1ère place	25 points	8ème place	13 points	15ème place	6 points
2ème place	22 points	9ème place	12 points	16ème place	5 points
3ème place	20 points	10ème place	11 points	17ème place	4 points
4ème place	18 points	11ème place	10 points	18ème place	3 points
5ème place	16 points	12ème place	9 points	19ème place	2 points
6ème place	15 points	13ème place	8 points	20ème place	1 point
7ème place	14 points	14ème place	7 points		

Vainqueur du jour

Ordre des facteurs pour la définition du vainqueur : Les points attribués selon système Art. 12.

Classement : le plus grand nombre de points de 1, 2 ou 3 manches. En cas d'ex æquo, la dernière meilleure manche sera déterminante.

13 Droit de réclamation et d'appel/Protêts/Sanctions

Sanctions:

Inobservation des drapeaux : durant la course + 5 places reculées au classement

durant l'entraînement: **+ 2 places reculées dans la position de départ**

Limite de bruit dépassée : durant la course + 5 places reculées au classement

durant l'entraînement: **+ 2 places reculées dans la position de départ**

Empêchement / comportement négligent/comportement non-sportif : avertissement

En cas de récidive : exclusion

Le jury se garde le droit de prononcer d'autres sanctions

Voir aussi le code juridique.

Tous les réclamations, sanctions et violations de règlement seront traités selon le Code juridique et les statuts de la FMS.

Toute réclamation ou protestation doit être déposée, par écrit, au plus tard **30 minutes** après la publication des résultats auprès du directeur de course ou du secrétaire de la manifestation. Une caution de Fr. 100.- doit être payé en même temps (temps de référence sur la liste des rangs).

Pour des réclamations et protêts concernant une ouverture de cylindre, une caution de CHF 200.- (pour le mécanicien) doit être jointe. Pour les contrôles de carburant la caution devant être jointe, se monte à CHF 800.-. **C'est impossible de faire un protêt contre une décision indiscutable d'un officiel (voir règlement FIM).**

14 Contrôles

14.1 Contrôle final

Toutes les machines de chaque classe peuvent être mises dans le parc fermé pendant 30 minutes suivant l'arrivée pour se faire soumettre à un contrôle complémentaire si cela est estimé nécessaire.

14.2 Contrôle du dopage

D'après les dispositions de la FIM/FMS et de Swiss Olympic, chaque coureur peut se faire contrôler à n'importe quel moment.

14.3 Contrôle de l'essence

A toutes manifestations Motoneige, le carburant sera conforme aux spécifications du règlement FIM Art. 1.63 Selon les directives du commissaire sportif FMS ou de la **CSM**.

15 Accidents

15.1 Responsabilité

En participant à une manifestation, le licencié accepte en son nom et au nom de ses héritiers à renoncer à poursuivre ou à rendre responsable la FMS, les commissaires ainsi que les organisateurs ou les fonctionnaires de la course. Toute personne accompagnante ou travaillant pour le coureur prend tacitement les mêmes engagements. Les coureurs participent à la compétition à leurs risques et périls en ce qui concerne les accidents (décès, dégâts matériel, vols, incendies, etc.) pouvant leur survenir. Les accidents pouvant survenir aux officiels sont être couverts par l'assurance de l'organisateur

15.2. Dispositions en cas d'accident

Les frais de guérison sont couverts par l'assurance professionnelle ou privée du coureur. Nous vous prions de lire attentivement les précisions publiées dans le code juridique.

Pour des questions d'enregistrement, le coureur lors d'un accident grave, doit demander un formulaire « déclaration d'accident » visé par le commissaire FMS présent à la manifestation.

- si le commissaire FMS n'est plus sur place, il faut demander le formulaire à son domicile et non au secrétariat FMS (voir adresses dans le règlement)
- la déclaration d'accident doit être envoyée à la FMS dans les 3 jours suivant l'accident
- Pour les accidents à l'étranger, le même délai doit être respecté pour annoncer l'accident. Pour ces cas, les formulaires sont à demander au secrétariat FMS.

15.3. Assurance

Vu que les assurances peuvent diminuer la prise en charge de 50% (indemnité journalière, rente) nous vous suggérons de faire une assurance complémentaire. (Infos au secrétariat FMS Frauenfeld)

16 Généralités

Les coureurs doivent se comporter d'une manière disciplinée pendant et en-dehors de la course. Tout coureur qui ne s'en tient pas aux règles ou qui gêne un bon déroulement de la course, est immédiatement exclu de la manifestation et en cas de récidive une amende ou expulsion de toutes les autres manifestations sera prononcée.

17 Langue officielle

En cas de divergences, le texte allemand fera foi.

18 Réserves

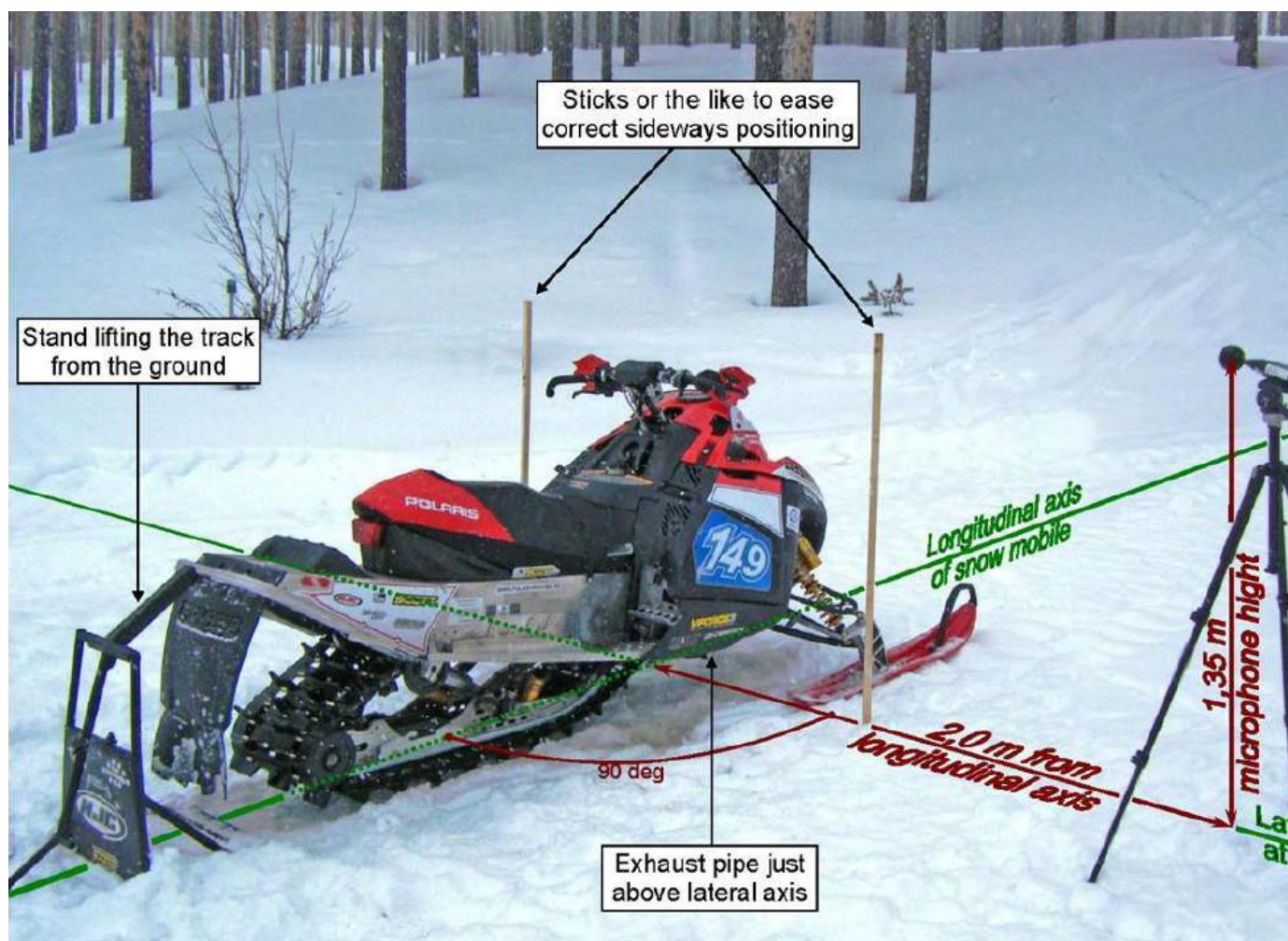
Les organisateurs se réservent le droit de supprimer la manifestation ou une partie de la manifestation en cas de force majeure. Il en est de même pour tout événement imprévisible. Dans de pareils cas, la manifestation peut être supprimée par décision du comité d'organisation (avant la course avec préavis de la CSM) ou arrêtée par le jury (le jour de la manifestation). En cas d'annulation avant la manifestation, le bulletin d'engagement doit être retourné au coureur. De même pour la finance d'inscription qui doit être remboursée au coureur dans les 30 jours. Les organisateurs doivent prévoir un service de renseignement téléphonique pour le cas de doutes suite au mauvais temps (no de tél. dans le RP). L'indication d'un numéro de téléphone sur le bulletin d'engagement par les coureurs est indispensable.

19 Dispositions techniques

Contrôle du bruit : Méthode 2 mètres max.

Mensuration avant la course	112 dB/A + 2 dB/A
Mensuration après la course	112 dB/A + 3 dB/A

Des contrôles de bruit peuvent être entrepris à chaque instant. Les machines qui ne remplissent pas les exigences du bruit ne sont pas autorisées pour les entraînements et les courses.



Le véhicule doit être placé à un endroit dégagé et plat, loin des panneaux de publicité, murs, camions, immeubles, maisons, etc., à une distance minimum de 10 m.

Placer le sonomètre sur son trépied (voir photo), à une distance de 2 mètres de véhicule perpendiculairement à la direction de la machine, du côté où il y a la sortie du silencieux et aligné à ce dernier.

Il faut mettre la machine sur un support (béquille), normalement celui qui est utilisé pendant la procédure de départ. Ceci met la machine à une hauteur qui laisse la chenille tourner librement en l'air pendant le test sonore.

19.1 Contrôle de bruit après une manifestation

Si un contrôle technique final est imposé avant la publication des résultats, ce contrôle doit comporter une mesure de bruit sur au moins 3 machines choisies par tirage au sort (p.ex. par un commissaire FMS ou le directeur de course).

Sanction pour dépassement de la limite : **durant la course: 5 places reculées au classement**
durant l'entraînement : tour le plus rapide biffé

Formule pour mesurer un cylindre :

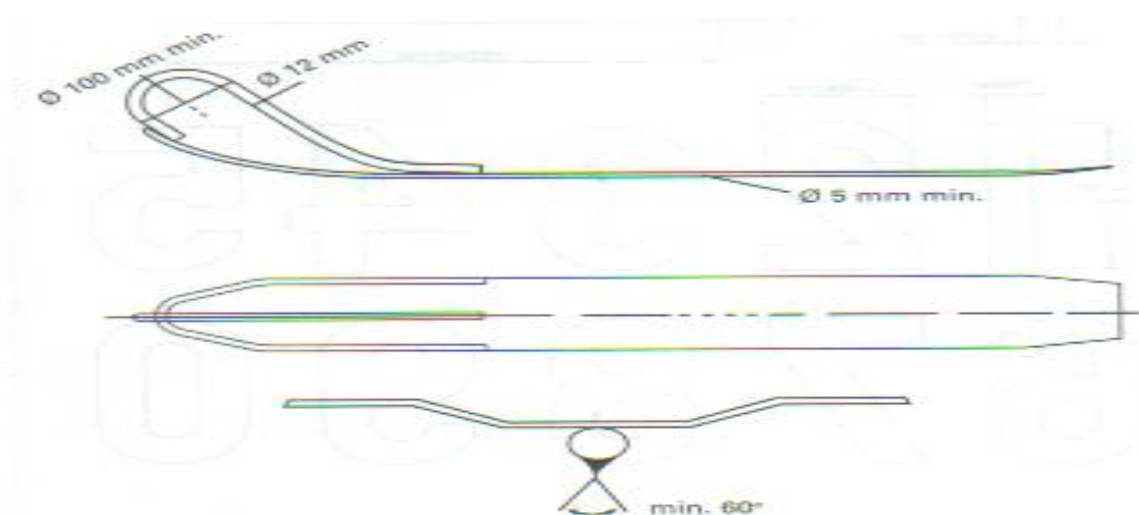
Diamètre x diamètre x Pi x hauteur divisée par 4 $\text{Pi} = 3,1416$

Coup circuit obligatoire

Frais de protêt : CHF 100.-

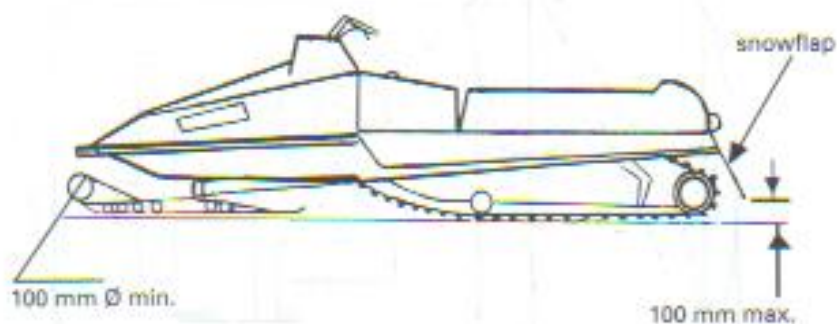
Pour des réclamations et protêts concernant une ouverture de cylindre, une caution de CHF 300.- (pour le mécanicien) doit être jointe. Pour les contrôles de carburant la caution devant être jointe, se monte à CHF 800.-.

Toute autre définition technique selon le règlement international FIM.



**SNOWMOBILE
SCOOTER/NEIGE**

M



20 Directives pour organisateurs

20.1 Cahier de charge pour organisateurs et directeurs de course

Nous vous rappelons l'obligation d'observer les prescriptions du cahier des charges pour l'organisation d'une manifestation sportive.

Inscription d'une course au secrétariat FMS : 30 septembre

20.2 Date de la manifestation

Pendant un week-end d'un GP/EM Motoneige en suisse, aucune autre manifestation sportive FMS ne peut être organisée.

20.3 Séance des organisateurs

Selon décision du Conseil de direction, la présence à la séance des organisateurs est obligatoire pour chaque organisateur de chaque discipline. Une manifestation non représentée est tracée du calendrier de la saison concernée.

20.4 Règlement particulier

Le projet de ce règlement doit être soumis **au plus tard 1 mois avant la manifestation**. La proposition sera corrigée et signée par le commissaire FMS de la manifestation. Le projet corrigé doit être écrit au propre et distribué immédiatement selon les dispositions du cahier des charges. Le règlement particulier doit être rédigé en allemand et français, pour les championnats FIM en anglais et français.

20.5 Informations

L'organisateur convoque les officiels de la FMS (CS, CT, chronos) en leur remettant le RP, l'horaire, le programme ou la liste des engagés et les laissez-passer.

20.6 Classes programmées

Le programme fixé en début de saison ne peut être modifié qu'avec l'accord de la commission. Une publication préalable est indispensable. Les organisateurs nationaux ou internationaux ou les organisateurs de championnats internationaux n'ont pas le droit d'organiser des courses de club. Les coureurs d'un club peuvent participer dans une catégorie ou les licences 1 manifestation sont acceptées.

20.7 Présentation du programme

Toute manifestation, junior ou national, doit porter le logo FMS. (International et GP en plus le logo FIM) sur la couverture. La même règle est valable pour les affiches. La mention du club du coureur et du nom du sponsor avec licence FMS (Team, Sponsor, etc) dans le programme est obligatoire. 2 programmes et 2 affiches sont à envoyer au secrétariat FMS pour les archives

20.8 Officiels de l'organisateur

Chaque organisateur doit disposer d'un directeur de course, d'un commissaire à la vérification technique et d'un commissaire à la vérification administrative licencié par la FMS. Pour les candidats non-licenciés pour la future saison, des séminaires seront organisés avant la saison. A partir de la séance des organisateurs, le directeur de course est responsable du respect des obligations mentionnées dans le cahier des charges FMS

20.9 Parcours

Toutes les nouvelles pistes ainsi que celles prévues pour la première fois pour une classe Elite et celles qui ont été sensiblement modifiées doivent être homologuées par le Commissaire sportif et si possible d'un représentant des coureurs

20.10 Rédaction des classements

Les coureurs étrangers doivent être désignés spécialement (nationalité devant le rang). Eviter des noms fantaisistes pour la désignation de la marque. Seules les marques officielles reconnues par l'acquisition d'une licence FMS constructeur-importateur peuvent être utilisées (voir liste dans agenda FMS et code juridique).

Si les noms du cadre et du moteur sont différents, les indiquer dans l'ordre cadre-moteur.

Résultats : ne pas imprimer les résultats recto-verso. Sur la dernière feuille des classements, veuillez mettre la signature du commissaire FMS, du chef chrono et du directeur de course avec la mention « sous réserve d'homologation par la commission **CSM/SNX** »

20.11 Presse

Pour les journalistes, lors d'un championnat d'élite, il doit y avoir un téléphone et un fax à leur disposition.

20.12 Médecin et Premier secours

L'organisateur est responsable pour le service des premiers secours, qui doit être disponible sur place dès le début des entraînements.

Il est composé d'au moins une station de premiers secours avec l'équipement nécessaire, 2 samaritains possédant la formation adéquate et leurs auxiliaires. 1 hôpital et 1 service de premiers secours avec ambulance doivent être informés de la manifestation et le confirmer par écrit. Les autorités cantonales et communales peuvent demander des exigences supplémentaires. Si ce n'est pas le cas, les points du règlement FMS doivent être observés.

21 Protection de l'environnement

Chaque participant d'une manifestation est responsable lui-même de la récupération des déchets, respectivement des matériaux de récupération qu'il génère. (Ex. huile de vidange, pneus, matériel usagé, papier, cartonnages, etc.).

Si l'organisateur a mis en place des containers de récupération, ceux-ci sont à utiliser en respectant le tri des déchets, autant pour les déchets solides que pour les déchets liquides.

Au cours d'une manifestation ou en relation avec la participation à celle-ci, il est strictement interdit de déverser de l'essence, de l'huile ou du liquide de refroidissement, de jeter ou de laisser traîner des matériaux de récupération.

Lors du ravitaillement des motos, ainsi que pendant les travaux au moteur ou de la boîte à vitesse sur le terrain de la manifestation (parc des coureurs ou parc industriel etc.), des tapis de protection sont à mettre sous la moto, y compris aux postes d'essence permanents, respectivement sur des surfaces asphaltées ou bétonnées, de manière à éviter de souiller le sol, et de laisser ainsi une mauvaise image après la manifestation.

Les tapis souillés de diverses substances sont lavables aux stations de lavage voiture équipé de récupérateur et de séparateurs d'huiles.

Les tapis environnement sont obligatoires.

Lors du lavage des motos, uniquement des produits de nettoyage aux substances chimiques biodégradables, doivent être utilisés.

En cas d'infraction, le participant qui est également engagé pour ses aides, peut être sanctionné par le jury de la manifestation (avertissement, amende, exclusion ou perte de points, ainsi que de suspension). De plus, l'organisateur a le droit de le tenir pour responsable de tous les coûts inhérents.

Pour le surplus, le règlement CIE FIM de l'année en cours fait foi en cas de litige.

22. Modèle Horaire samedi & dimanche / Zeitplan Samstag & Sonntag

08.00 – 09.00	Administrative & Techn. Contrôle	Elite Open	
09.00 – 09.30		Damen/Amateur/ Senior 1-Veranst./Liz. Lic. 1-manif.	
09.45 – 09.55	Briefing Piloten, obligatorisch / Briefing pilotes obligatoire		
10.00 – 10.10	Freitraining / Essais libres	Damen / Senior	8' Min
10.15 – 10.25		Amateur	8' Min
10.30 – 10.40		Elite Open	8' Min
10.50 – 11.00	Zeittraining / Chrono Essais qualif.	Dames/Senior	8' Min Q30 & 2Res
11.10 – 11.20		Amateur	8' Min Q30 & 2Res
11.30 – 11.45		Elite Open	10' Min Q30 & 2Res
Variante B	Qualif. Rennen/Course qualif)		
10.50 – 11.00		Dames/Senior	8' Min 2Rd/Q30 & 2Res
11.10 – 11.20		Amateur	8' Min 2Rd/Q30 & 2Res
11.30 – 11.45		Elite Open	10' Min 2Rd/Q30 & 2Res

12.00 Pause 1. Jurysitzung / 1ère séance du Jury: Streckendienst / Service circuit

13.00 – 13.10	Rennen / Courses 1. Lauf / 1ère manche	Damen/Senior	8' 2Rd
13.20 – 13.30		Amateur	8' 2Rd
13.40 – 13.55		Elite Open	10' 2Rd
14.05 – 14.15	2. Lauf / 2ème manche	Damen/Senior	8' 2Rd
14.25 – 14.35		Amateur	8' 2Rd
14.45 – 15.00		Elite Open	10' 2Rd

Pause / Streckendienst service circuit

15.45 – 15.55	3. Lauf / 3ème manche	Damen/Senior	8' 2Rd
16.05 – 16.15		Amateur	8' 2Rd
16.25 – 16.40		Elite Open	10' 2Rd

- 2. Jurysitzung / 2^{ème} séance du Jury
- Siegerehrung / Distribution des prix
- Toutes les machines doivent se trouver dans la prégrille 5 minutes avant le départ.
- Selon les conditions de neige et du circuit, le Jury peut prendre la décision de modifier l'horaire et également d'annuler une ou plusieurs des trois manches de toutes les catégories.

23. Règlement particulier

Le modèle du règlement particulier est prévu pour les organisateurs et peut être téléchargé sous le lien :

<http://www.swissmoto.org/fr/download--formulaires/organisateurs-fms>